

Monsieur A. GOFFART

*Directeur de la Direction de l'Urbanisme –
A.A.T.L. – D.U.*

Ministère de la Région de Bruxelles-Capitale
C.C.N.- Rue du Progrès, 80, bte 1
1030 BRUXELLES

V/réf. : votre courrier du 13 août
N/réf. : AVL/CC/BXL-2.920/s.352
Annexes : 1 dossier

Bruxelles, le

Monsieur le Directeur,

Objet : BRUXELLES. Rue Luther, 28. Restauration de la façade avant de la maison personnelle de l'architecte Gustave Strauven. Complément d'informations.

(Dossier traité par : François TIMMERMANS)
Permis unique

En réponse à votre courrier du 13 août, sous référence, réceptionnée le 17 août 2004, nous avons l'honneur de porter à votre connaissance qu'en sa séance du 25 août 2004 et concernant l'objet susmentionné, notre Assemblée a émis un avis conforme favorable sous réserve.

Ce courrier comprend les compléments d'information demandés par la Commission en sa séance du 30 juin 2004.

Les documents fournis répondent point par point aux remarques émises par la DMS et reprises dans son avis par la CRMS. Le cahier des charges a été précisé en conséquence et la Commission souscrit à ces précisions ainsi qu'aux interventions telles que proposées.

Elle prend bonne note du fait que les techniques d'enlèvement de la peinture recouvrant la pierre d'Euville et les briques vernissées seront définies après identification définitive du type de peinture en cours de chantier laquelle induira le type de test à effectuer pour le nettoyage des surfaces. Les résultats des tests et le choix des techniques de nettoyage devront être soumis à l'avis de la DMS.

La Commission émet cependant une réserve concernant le garde-corps du balcon du premier étage. En effet, la situation existante est pour le moins incohérente: les consoles décoratives en bois situées sous le balcon cadrent particulièrement mal avec le garde-corps en briques, lourd et massif, que l'on peut voir actuellement. Une structure plus légère et aussi plus conforme au style de Strauven doit avoir précédé cette situation ou avoir été projetée. Il semble qu'un oriel en bois ait été prévu sur les plans d'origine de Strauven. La Commission demande d'être informée de l'aspect de cet oriel et souhaite que des recherches complémentaires soient effectuées afin qu'une solution cohérente soit apportée au garde-corps à l'occasion de ce chantier de restauration. Elle demande que ces recherches et le choix du garde-corps à adopter soient effectués en pleine collaboration avec la DMS et insiste pour que cette dernière la tienne informée de l'évolution du chantier.

Par ailleurs, la Commission s'interroge sur l'origine des problèmes d'infiltration émanant du balcon, ceux-ci résultant peut-être de l'absence d'évacuation d'eau due à la présence du garde-corps en maçonnerie. Elle demande dès lors qu'une solution à ce problème soit étudiée en même temps que la réflexion sur le garde corps (modèle permettant l'évacuation aisée des eaux de pluie et inclinaison suffisante de la dalle du balcon permettant leur écoulement correct).

Veillez agréer, Monsieur le Directeur, l'expression de nos sentiments très distingués.

A. VAN LOO
Secrétaire

J. DEGRYSE
Président

Copie à : A.A.T.L. – D.U. – Monsieur N. GYÖMÖREY, architecte